



PREAVIS MUNICIPAL No 23-06

Sainte-Croix, le 18 août 2023
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard : Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Joël Herminjard « installer des bornes de recharge pour véhicules électriques » déposé lors de la séance du Conseil communal du 26 mars 2018.

Rappel du postulat

Citation du texte déposé :

« Les voitures électriques sont de plus en plus présentes sur les routes du globe. Pour beaucoup d'entre nous, cela ne fait plus aucun doute que dans un futur plus ou moins proche, elles auront une place prédominante sur le marché de la mobilité en Suisse. Si différentes techniques pourraient exister à l'avenir, c'est la voiture électrique avec des batteries au Lithium qui s'est démocratisée aujourd'hui.

Pourquoi il n'y en a pas plus aujourd'hui ?

Certainement pour les raisons principales suivantes :

- *Pour mettre en place une nouvelle technologie, il faut du temps. Aujourd'hui, des usines pour fabriquer les batteries se construisent et cela ne se fait pas en 5 minutes. Toutefois la croissance est déjà très impressionnante. L'Office fédéral de la statistique donne une croissance de 40 % sur les ventes de voiture électrique en 2017.*
- *Jusqu'à récemment, l'autonomie des véhicules était insuffisante.*
- *Le prix d'achat reste élevé.*
- *Le réseau de bornes de recharge reste insuffisant.*

Est-ce que notre commune de Sainte-Croix devrait accompagner ce développement ?

Si sur les trois premiers points la commune ne peut rien faire, il en est autrement pour le développement du réseau des bornes de recharge.

Avec ce postulat, on demande à la municipalité d'étudier différents scénarios qui permettraient à nos concitoyens ainsi qu'aux visiteurs ayant acquis un véhicule électrique de pouvoir le recharger sur une borne publique.»

Electromobilité et stratégie énergétique

Dans la Stratégie énergétique 2050 et les Perspectives énergétiques 2050 qui la sous-tendent, le Conseil Fédéral estime que la mobilité électrique individuelle sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important à moyen terme. La mobilité électrique doit s'imposer sur le marché grâce au recours aux énergies renouvelables et contribuer fortement à réduire la consommation d'agents énergétiques fossiles dans le secteur des transports.

La mobilité électrique permet de réduire les émissions de CO₂, de polluants et de bruit dus aux transports. Elle contribue ainsi à une mobilité plus respectueuse de l'environnement et à une meilleure qualité de vie dans les villes et les communes.

Selon une étude menée par le TCS (Touring Club Suisse) en fin d'année 2022, la diffusion de l'électromobilité devrait se poursuivre à l'avenir. Les personnes qui ne possèdent pas de voiture ou qui possèdent une voiture traditionnelle, sont toutefois légèrement moins nombreuses que l'année dernière à déclarer vouloir acquérir un véhicule électrique dans un avenir proche ou lointain.

Ainsi, la situation énergétique difficile actuelle devrait certes avoir donné un léger coup de frein provisoire à la mobilité électrique, mais un changement de paradigme s'éloignant de l'idée de l'électromobilité comme forme de déplacement d'avenir n'est pas en vue.

Réseau des bornes publiques

En Suisse, les véhicules électriques peuvent être rechargés auprès d'environ 9'100 bornes de recharge publiques. Plusieurs opérateurs se partagent ce réseau de recharge dont les trois principaux sont GreenMotion (evpass), Swisscharge et Move avec environ 70% de parts du marché.

La puissance de charge (kW) est adaptée à la durée moyenne de la durée de stationnement à un endroit d'une voiture électrique. C'est pourquoi on trouve dans l'espace public toute la gamme des méthodes de recharge électrique possibles : de 3,7kW (dite "charge lente") à 150kW ("charge rapide"). La règle de base est la suivante : plus une voiture électrique doit être rechargée rapidement, plus les coûts sont élevés.

Un référencement et localisation des stations de recharge publiques pour voitures électriques sont consultables via la plateforme de la Confédération Suisse www.map.geo.admin.ch (faire une recherche avec « stations pour voitures électriques »).

Cette cartographie permet de consulter le type de prise proposé, la puissance de charge, l'entreprise qui exploite la borne et sa disponibilité en temps réel.

Par rapport au reste de l'Europe, la Suisse offre d'ores et déjà une densité élevée de bornes de recharge. Toutefois, à la lecture de cette carte, nous constatons qu'une seule borne de recharge électrique est implantée sur le Balcon du Jura. Il s'agit de celle située au Grand Hôtel des Rasses (opérateur Move et d'une puissance de 11.0 kW).

On distingue quatre types de recharge avec stations de recharge appropriées :

1. Recharge à domicile

Recharger à domicile ou à proximité immédiate du domicile avec du courant alternatif (AC); la recharge complète prendrait de 8 à 12 heures, la recharge partielle ne dure que d'1 à 3 heures. Puissances de 3,7 kW à 11 kW.

2. Recharge sur le lieu de travail

Recharger sur le lieu de travail avec du courant alternatif (AC). Puissances de 3,7 kW à 22 kW.

3. Recharge aux points d'intérêt

Recharger avec du courant alternatif (AC) tout en vaquant à ses occupations (courses, sport, culture). Puissances de 11 kW à 22 kW.

4. Recharge rapide

Point de recharge avec du courant alternatif (AC) ou continu (DC) permettant une recharge rapide (20 à 30 minutes). Puissances supérieures à 22 kW et jusqu'à 150 kW (AC jusqu'à 43 kW max.).

Contact avec un opérateur

Constatant qu'il manque des bornes de recharge électriques publiques sur son territoire, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite définir une planification pour en implanter. Possédant plus de 3'000 bornes sur le réseau suisse, une délégation communale a rencontré la société evpass pour une première discussion.

La société evpass s'est montrée intéressée à implanter une ou plusieurs bornes sur notre territoire et propose deux modèles commerciaux à choix pour le financement.

1. Financement complet

evpass SA prend à sa charge l'intégralité des coûts liés au projet : bornes de recharge, exploitation et maintenance des infrastructures, électricité consommée, travaux de raccordement, marquage des places de parc et taxes. evpass SA bénéficie de tous les revenus générés par l'usage des bornes.

2. Financement partagé

evpass SA et le partenaire se partagent les coûts liés au projet. Les bornes de recharge, leur exploitation et leur maintenance sont financées par evpass SA. Le partenaire prend à sa charge l'électricité consommée, les travaux de raccordement, le marquage des places de parc et les taxes. Les revenus générés par l'usage des bornes sont partagés entre le partenaire et evpass SA.

Conclusions

La Municipalité de Sainte-Croix va poursuivre l'étude pour l'implantation d'un réseau de bornes de recharge électriques publiques. Cette analyse portera sur le choix des implantations et sur les types de recharge.

La commission communale des Energies a été mise au courant de cette démarche et sera consultée pour la suite de l'étude.

Une invitation auprès des communes de Bullet et Mauborget a été lancée afin de créer une première discussion sur la possibilité d'étudier ensemble les éventuels besoins pour notre région.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

-- **de prendre acte** du rapport-préavis au postulat de M. Joël Herminjard;

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : 
C. ROTEN



Le Secrétaire : 
S. CHAMPOD

Déléguée municipale : Mme Rachel Gueissaz, Municipale